



N° de dossier de la C.R.T.E.S.P.F.
(Pour usage interne seulement)

Formulaire 19

paragraphe 77(2)

du Règlement sur les relations de travail dans le secteur public fédéral

CONSENTEMENT DES FONCTIONNAIRES S'ESTIMANT LÉSÉS

À LA PRÉSENTATION D'UN GRIEF COLLECTIF

Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral

1. Nom de l'agent négociateur :

2. Nom de l'employeur :

3. Description de l'unité de négociation dont les fonctionnaires s'estimant lésés font partie :

4. Secteur de l'administration publique fédérale où travaillent les fonctionnaires s'estimant lésés :

5. Durée de la convention collective ou de la décision arbitrale faisant l'objet du grief collectif :

convention collective :

du (jj/mm/aaaa) :

au (jj/mm/aaaa) :

décision arbitrale :

du (jj/mm/aaaa) :

au (jj/mm/aaaa) :

6. Disposition de la convention collective ou de la décision arbitrale faisant l'objet du grief collectif :

7. Exposé du grief collectif :

8. Mesure corrective recherchée :

Nous soussigné(e)s consentons à la présentation du grief collectif en vertu de l'article 215 de la *Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral*.

**NOM DE CHACUN DES
FONCTIONNAIRES
S'ESTIMANT LÉSÉS**
(écrire en lettres moulées)

SIGNATURE

DATE
(jj/mm/aaaa)

**LIEU DE
TRAVAIL**

**NOM DE CHACUN DES
FONCTIONNAIRES
S'ESTIMANT LÉSÉS**
(écrire en lettres moulées)

SIGNATURE

DATE
(dd/mm/yyyy)

**WORK
LOCATION**

**Ajoutez au besoin des feuilles supplémentaires de même format lorsque des
renseignements sur plusieurs personnes sont requis ou si l'espace fourni n'est pas suffisant.**